

ORDRE DU JOUR

SÉANCE ORDINAIRE DU 15 FÉVRIER 2024

- I OUVERTURE DE LA SÉANCE
- II ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- III ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 14 DÉCEMBRE 2023
- IV PÉRIODE D'INFORMATION ET DE QUESTIONS
- V CORRESPONDANCE
- VI RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL SELON L'ARTICLE 10.2 DU RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE
 - A) Rapport du directeur général selon l'article 10.2 du règlement sur la gestion contractuelle

VII - TRÉSORERIE

- A) Tonnage de la période
- B) Comptes à payer de la période

VIII - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- A) Dépôt et accusé de réception des formulaires de déclaration des intérêts pécuniaires des délégués
- B) Tricentris la coop / Contributions régulières et supplémentaires 2024
- IX VARIA
- X PÉRIODE DE QUESTIONS
- XI DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE ET LEVÉE



Jeudi, le 15 février 2024

Séance ordinaire

Endroit:

Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes

Salle du conseil, Hôtel de ville de Lachute

Présents:

Messieurs Bernard Bigras-Denis, maire de la ville de Lachute, Kévin Maurice, maire de la ville de Brownsburg-Chatham, Stephen Matthews, maire de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil, Daniel Laviolette, maire de la municipalité de Saint-Placide, formant quorum de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes («RIADM») et monsieur Pierre Arseneault, directeur général et secrétaire-

trésorier de la Régie.

Étaient également présents: Monsieur Christian David, conseiller de la ville de Lachute, mesdames Martine Renaud, conseillère de la ville de Brownsburg-Chatham et Isabelle Charbonneau, adjointe à la direction générale et comptabilité de la RIADM.

<u>Était absent</u> : Monsieur Denis Lavigne, conseiller de la municipalité de Saint-Placide

I- OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte par le président, monsieur Bernard Bigras-Denis.

II- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1-02-24

Il est

Proposé par monsieur Daniel Laviolette Appuyé par monsieur Stephen Matthews

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire soit adopté avec la modification suivante :

Le point IX A est ajouté : Amendement à la résolution 5-09-23

- Adopté à l'unanimité

III - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

A) <u>SÉANCE ORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2023</u>

CONSIDÉRANT la transmission d'une copie du procès-verbal proposé à chaque membre du Conseil avant la veille de la présente séance et la dispense de lecture en conséquence, le tout conformément aux dispositions du second alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

2-02-24



II est

Proposé par monsieur Stephen Matthews Appuyé par monsieur Bernard Bigras-Denis et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes accepte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 14 décembre 2023.

- Adopté à l'unanimité

IV - PÉRIODE D'INFORMATION ET DE QUESTIONS

Aucune question n'est adressée au Conseil de la RIADM.

V - CORRESPONDANCE

- Le président fait part de la principale correspondance reçue et envoyée.

VI - RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

- A) Dépôt du rapport du directeur général selon l'article 10.2 du règlement sur la gestion contractuelle
- Concernant le suivi des contrats octroyés par la RIADM, il n'y a aucune nouvelle information à divulguer.

VII - TRÉSORERIE

A) Tonnages de la période

Il y a dépôt des rapports de tonnage de la période (enfouissement, recyclage et compostage).

B) Comptes à payer de la période

CONSIDÉRANT la liste des comptes à payer pour la période du 15-12-2023 au 15-02-2024, déposée par le président;

3-02-24

II est

Proposé par monsieur Kévin Maurice Appuyé par monsieur Daniel Laviolette et résolu

QUE les comptes à payer soient et sont approuvés et adoptés tels que présentés par le président pour la période du 15-12-2023 au 15-02-2024, et ce, pour un montant de 421 660.00\$.



VIII - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

A) <u>Dépôt et accusé de réception des formulaires de déclaration des intérêts pécuniaires des délégués</u>

Le directeur général et secrétaire-trésorier, à titre de gardien des archives de la RIADM, accuse réception, au nom Conseil, des formulaires de déclaration des intérêts pécuniaires de messieurs Bernard Bigras-Denis, Kévin Maurice, Stephen Matthews, Denis Lavigne, Christian David, Daniel Laviolette et madame Martine Renaud.

Il informe les membres du Conseil qu'ils doivent l'aviser par écrit de tout changement significatif apporté aux renseignements contenus dans leur déclaration, et ce, dans les 60 jours suivant le changement et ajout.

B) Tricentris la coop / Contributions régulières et supplémentaires 2024

CONSIDÉRANT les factures reçues des municipalités membres et datées du 19 janvier 2024 pour les contributions régulières et supplémentaires de l'année 2024, de Tricentris la coop;

CONSIDÉRANT que la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes («la RIADM») a prévu d'assumer lesdites contributions pour ses municipalités membres et que les sommes sont déjà incluses aux prévisions budgétaires 2024;

CONSIDÉRANT que les contributions en question sont remboursables par WM Québec inc. en vertu du contrat de gestion liant cette dernière à la RIADM.

En conséquence, il est :

<u>4-02-24</u>

Proposé par monsieur Kévin Maurice Appuyé par monsieur Stephen Matthews Et résolu

QUE la RIADM accepte et approuve de prendre en charge les contributions financières régulières et supplémentaires à verser à Tricentris la coop, pour ses quatre municipalités membres.

QUE ces sommes soient versées par la RIADM à Tricentris la coop, pour la contribution régulière 2024, pour un montant de 63 978.60\$ et la contribution supplémentaire 2024, pour un montant de 450 219.16\$ taxes incluses, tel que stipulé sur les factures de Tricentris la coop, datées du 19 janvier 2024.

QUE ces sommes soient remboursées à la RIADM par son gestionnaire, WM Québec inc.

Adopté à l'unanimité



IX - VARIA

A) Amendement à la résolution 5-09-23

CONSIDÉRANT la résolution 5-09-23 ayant pour objet Calendrier des séances ordinaires 2024;

CONSIDÉRANT la proposition de changer l'heure des séances ordinaires pour l'année 2024.

En conséquence, il est :

5-02-24

Proposé par monsieur Daniel Laviolette Appuyé par monsieur Kévin Maurice Et résolu

QUE les séances ordinaires de la RIADM, pour l'année 2024, se tiennent à 18h à compter du 21 mars 2024.

- Adopté à l'unanimité

X - PÉRIODE DE QUESTIONS

Des questions sont adressées au Conseil de la RIADM.

XI - DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE ET LEVÉE

<u>6-02-24</u>

ll est

Proposé par monsieur Daniel Laviolette Appuyé par monsieur Stephen Matthews et résolu

QUE la prochaine séance ordinaire soit fixée au jeudi 21 mars 2024 à 18h à la salle du Conseil de l'Hôtel de ville de Lachute située au 380 rue Principale à Lachute.

QUE l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance soit et est levée.

Adopté à l'unanimité

Bernard Bigras-Denis

Président

Pierre Arseneault Directeur général et secrétaire-trésorier